

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Il est porté à la connaissance du public, qu'en application de l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2022, il sera procédé, **pour une durée de 44 jours, du vendredi 25 novembre 2022 à 15h au samedi 7 janvier 2023 à 12h inclus**, à une enquête publique préalable à la demande d'un permis de construire sollicité par la société CPENR de Presnoy en vue de l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Presnoy.

Le commissaire enquêteur, nommé par le président du tribunal administratif est M. Sébastien BOUILLON.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête, comprenant notamment une étude d'impact, sera tenu à la disposition du public en mairie de Presnoy (10, route de Ladon - 45260 PRESNOY) où chacun pourra en prendre connaissance et consigner ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet aux jours et heures d'ouverture suivants :

- le mardi de 9h à 12h,
- le vendredi de 15h à 18h.

Le dossier est également consultable pendant toute la durée de l'enquête sur un poste informatique mis à la disposition du public en mairie de Presnoy.

Les personnes qui le désireraient pourront, au cours de cette période, soit consigner leurs observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, soit les adresser par écrit au commissaire enquêteur, en mairie de Presnoy (10, route de Ladon - 45260 PRESNOY), où elles seront annexées au registre d'enquête. Elles pourront également formuler leurs observations à l'adresse électronique suivante : **pref-enquetes-publiques@loiret.gouv.fr** en précisant l'objet de l'enquête : **centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Presnoy**.

Le commissaire enquêteur recevra en personne à la mairie de Presnoy les observations verbales du public :

- Mardi 29 novembre de 9h à 12h
- Mercredi 7 décembre de 15h à 18h
- Vendredi 16 décembre 2022 de 15h à 18h
- Lundi 2 janvier 2023 de 15h à 18h
- Samedi 7 janvier 2023 de 9h à 12h

Le présent avis et le dossier d'enquête publique seront mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'Etat dans le Loiret : www.loiret.gouv.fr

Les informations relatives au projet considéré peuvent être obtenues auprès de la société CPENR de Presnoy dont l'adresse est : 2 rue du Libre Echange, 31500 TOULOUSE (courriel : thomas.poitrenaud@abo-wind.fr).

A l'issue de l'enquête et pendant le délai d'un an, il pourra être pris connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur à la mairie de Presnoy et à la préfecture du Loiret (direction de la citoyenneté et de la légalité, bureau du contrôle de légalité et du conseil juridique).

Au terme de la procédure réglementaire, la décision relative à la demande de permis de construire sera prise par la Préfète du Loiret.